

# FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 772



Du 10 juin 2026

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBERY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Site : <http://savoie.fff.fr>



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 20 juin 2026 à 15h30

Salle des Fêtes GRIGNON

14h00

- Accueil des clubs
- Remise des documents pour la nouvelle saison
- Règlement des cotisations District : 140 € et Règlement secrétariat : 195 € soit un chèque ou un virement de 335 €.

15h30

- Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Allocution du Président du Club de l'US GRIGNON
- Allocution de Monsieur le Maire de GRIGNON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à UGINE le 21 juin 2025
- Approbation du compte-rendu du Secrétaire Général et des Commissions de la saison 2025/2026
- Présentation du Budget Prévisionnel et des Tarifs 2026/2027
- Examen des vœux qui devront avoir été déposés par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**

Pause de quelques minutes

- Questions Diverses qui devront avoir été déposées par **ÉCRITS sur feuille à EN-TETE du club avant le 28 Mai 2026**
- Prise de paroles du Président de LAURAFoot ou de son représentant et des différentes personnalités
- Remise du challenge Robert TARTARAT
- Remise des médailles de Ligue et de District
- Remise des Fanions aux clubs champions et les Ballons d'Honneur
- Allocution et Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District
- Vin d'honneur offert par la municipalité suivi du repas

Vin d'honneur et repas vers 20 heures

**PRESENCE OBLIGATOIRE DES CLUBS  
AMENDE DE 140 € EN CAS D'ABSENCE**

## SOMMAIRE

Comité Directeur .....	page 2
Secrétariat .....	page 3
Tésorerie .....	page 4
Commission Délégations .....	page 5
Commission des médailles.....	page 6 à 7
Commission Sportive .....	pages 7 à 9
Commission PEF .....	pages 10
Commission des Jeunes .....	pages 11 à 15
Commission Futsal .....	page 16

Commission des Coupes .....	page 17
Commission Féminines .....	page 18
Commission Fair Play .....	page 19
Commission des Règlements .....	page 20
Commission des Arbitres .....	pages 21 à 24
Commission Statut de l'Arbitrage.....	pages 25 à 28
Commission de Discipline .....	pages 29 à 31
Annexes : .....	page 32



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de  
faire vivre le Football, nous  
saisissons la balle au bond.



## COMITÉ DIRECTEUR

Lundi 8 juin 2026

### INVITATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### FC DU NIVOLET :

Remerciements.

Monsieur CAREGLIO représentera le district.

#### AS NOVALAISIEENNE :

Remerciements.

Monsieur CAREGLIO représentera le district.

### NOTE AUX CLUBS -Dotations clubs AG du district

Les dotations (ballons ou cages) ont été commandées en fonction des fiches retournées par les clubs en août 2025. Voir la fiche en annexe.

De plus, le district dotera les clubs d'une tablette par club.

### NOTE AUX CLUBS - AG du district

L'émargement à l'AG se fera au début et à la fin de l'AG.





## SECRETARIAT

Réunion du lundi 8 juin 2026

### Correspondances Reçues

Courriers reçus du 1<sup>er</sup> juin au 8 juin 2026

### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

**Courrier Divers :**

F.C. LA ROCHETTE - COGNIN SP. - F.C. DU NIVOLET - A.S. NOVALAISIEENNE - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - A.S. LA BRIDOIRE - Nicolas DECAUX – ES TARENTEISE

**Commission d'Appel des Règlements :**

AIX FC

**Commission d'Appel des Règlements :**

CA MAURIENNE

**Commission Sportive:**

ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - ASSOCIATION FUTSAL K-PUC1 MONTMELIAN - FC DE HAUTE TARENTEISE - F.C. ST MICHEL SP. - ENT. VAL D'HYERES (2) - AIX F.C. (2) - F.C. ST BALDOPH (2) - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - U.S. LA RAVOIRE - J.S. CHAMBERIENNE - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE – ES TARENTEISE

**Commission De Discipline**

**Courrier :**

AIX F.C. -

**Rapport :**

F.C. LA ROCHETTE – Didier ANSELME – Nicolas DECAUX

**Commission Des Arbitres :**

MBACKE Moustapha - Joachim DUPONT - Hervé VANNESPENNE – CA MAURIENNE

**Commission des Coupes :**

USC AIGUEBELLE

**Commission FAFA :**

Mairie d'APREMONT

**Commission Ethique et Incivilité :**

Nicolas DECAUX

**Commission des Médailles :**

F.C. BELLE ETOILE MERCURY - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - F.C. DES BAUGES





## TRÉSORERIE

Mercredi 10 juin 2026

**Virement :**

➤ FC PONT 70,40€

### SOMMES DUES

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 8 juin 2026.

Ces sommes sont à régler au District **avant l'Assemblée Générale.** Merci **de noter le numéro de votre club sur le libellé du virement.**

**Rappel pour le jour de l'Assemblée Générale,** comme chaque année, il vous sera demandé de payer les frais de cotisation et les frais de secrétariat soit : 140 € + 195 € = **335 €.**

Vous avez la possibilité de payer soit **par virement avant l'assemblée générale,** soit **par chèque le jour de l'assemblée générale.** (ATTENTION il n'y a pas de frais de cotisation pour les groupements)

Si règlement par virement merci de **faire 2 virements. (1 pour les sommes dues, 1 pour cotisation/secrétariat)**

### IMPORTANT

**Noter OBLIGATOIREMENT votre numéro d'affiliation dans le libellé de vos virements.**

\*\*\*\*

Merci au club ayant procédé à un virement le 25 mars 2026 de **416.02 €** de se manifester, car dans le libellé du virement, **nous n'avons ni le numéro d'affiliation, ni le nom du club.**





## COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du lundi 8 juin 2026

Responsable des Désignations :  
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**  
Précèdent la rencontre.

**Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.**

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : [n°affiliation@laurafoot.net](mailto:n°affiliation@laurafoot.net)

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci-joint :

[DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS](#)

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcreation@jpcreation.fr](mailto:jpcreation@jpcreation.fr)



## COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Lundi 8 juin 2026

### MÉDAILLES de LIGUE Saison 2025/2026

*Sur proposition du District de Savoie de Football, le Comité Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'attribuer les médailles suivantes*

#### Médailles ARGENT

BENOIT Rémi  
LAMMEL JACQUY Christelle  
RIPOLL Robert

US GRAND MONT LA BATHIE  
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD  
ENT FC CHAUTAGNE



#### Médaille VERMEIL

SPADA Jérôme  
LAURENCIN Mario  
SACHET Daniel

DISTRICT  
DISTRICT  
FC HAUTE TARENTEISE



### MÉDAILLES FÉDÉRALE Saison 2025/2026

#### Médaille ARGENT

GAUDIN Éric

ST PIERRE SPORTS

#### Médaille VERMEIL

VALENTINO Christophe  
MERENDET Michel  
SAILE René

DISTRICT  
ES DRUMETTAZ MOUXY  
DISTRICT



## MÉDAILLES de DISTRICT Saison 2025/2026

### Médailles ARGENT

SALVATORE Philippe	DISTRICT
CAMUS Bernard	DISTRICT
MICALLEF Sauveur	DISTRICT
MESTACH Jacky	DISTRICT
CONIL Laurence	COGNIN SPORTS
VERDOYA Yves	COGNIN SPORTS
JUPIN Pierre	FC SUD LAC
DE OLIVEIRA Marcelo	FC SUD LAC
GARREAU Sylvie	US GRIGNON
CAUCHETEUX Didier	US ST REMY DE MAURIENNE
DIMIER Guillaume	US ST REMY DE MAURIENNE
KEMP William	US LA RAVOIRE
BRAZ Toni	AS CUINES VAL D'ARC
DESAINTJEAN Carl	ST PIERRE SPORTS
PEREIRA Manuel	ES DRUMETTAZ MOUXY
BERGER Christophe	ES DRUMETTAZ MOUXY
GRIVEL Yves	ES DRUMETTAZ MOUXY
LEFEVRE Fabrice	FC BELLE ETOILE MERCURY

### Médailles OR

COHEN Serge	DISTRICT
VARREL Jacky	US GRIGNON
RIVOLLIN Robert	FC BAUGES



Toutes ses médailles seront remises à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à partir de la pause, c'est-à-dire à partir de 16H30.





## COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

### SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

### Réunion du lundi 8 juin 2026

**Présents** : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

**Réunion du 03 juin 2026** : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF (Ballons D'honneur)

#### Rappel aux clubs :

Les classements officiels pour les montées et descentes seront publiés ultérieurement des dossiers étant actuellement en instance de décision \*inutile de téléphoner avant

### COURRIER CLUB

**AIX FC 3** : lu et noté, reçu feuille de match papier rencontre du 31 mai 2026 (hors délai et non conforme)

La commission est en attente de la feuille de match du même jour de votre équipe D1.

**US ST REMY DE MAURIENNE** : lu et noté, problème FMI, reçu feuille de match papier rencontre ST REMY / F.C BELLE ETOILE MERCURY 3 du 31 mai 2026 D4B

### NOTES AUX CLUBS

Rencontre N° 55481638 D5C F.C ST MICHEL SP 2/ A.S UGINE 2 du 24 mai 2026

Cf Article 33 règlement LAuRAFoot : Absence FMI, feuille de match papier.

Après plusieurs demandes de nous fournir la feuille de match papier, pour le non-envoi ou l'envoi hors délai de cette feuille de match, la commission sportive sanctionne le club F.C ST MICHEL, 1 point de pénalité ferme au classement général D5A.

Une fiche navette amende a été établie pour la trésorerie pour « document feuille de match » non reçu à ce jour.

Résultat à homologuer :

ST MICHEL SP 2 : 0 But, moins -1Pt

A.S UGINE 2 : 3Buts, 3Pts

Une fiche navette amende a été établie pour la trésorerie pour « FMI et document feuille de match » non reçus à ce jour.

Rencontre N°53998781 D1, AIX FC 2 / COGNIN SP 1 du 31 mai 2025

Cf Article 33 règlement LAuRAFoot : Absence FMI, feuille de match papier.

Après plusieurs demandes de nous fournir la feuille de match papier, pour le non-envoi ou l'envoi hors délai de cette feuille de match, la commission sportive sanctionne le club AIX FC 2, 1 point de pénalité ferme au classement général D1.

Résultat à homologuer :

AIX FC 2 : 0 But, moins -1Pt

COGNIN SP : 3 Buts, 3Pts



# Foot SAVOIE



PV N° 772 du 10 juin 2026

Une fiche navette amende a été établie pour la trésorerie pour « FMI et document feuille de match » non reçus à ce jour

Fiche navette (mail), transmis à la CDA, pour demande un rapport complémentaire de l'officiel concernant la rencontre n° 53975513, D4A du 31 mai 2026, AIX FC 3/ FC SUD LAC 2

**FC SUD LAC 2** : la commission vous demande de lui faire parvenir une feuille de match papier de votre rencontre D4A du 31 mai 2026 avant le 14 juin 2026, AIX FC 3 n'ayant rempli que sa partie .

## Article 23 – Diminution de Points :

Dans les championnats « Juniors » et Seniors une diminution de 1 point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe, joueurs et dirigeants, ayant eu au cours de ce championnat 5 exclusions du terrain. Une diminution supplémentaire de 1 point sera infligée pour toute nouvelle exclusion au cours de la même saison.

**FC.ST MICHEL SP** : veuillez nous ramener le trophée BALLONS D'HONNEUR 2025/2026 ou le déposer au secrétariat du District impérativement avant le 15 juin 2026

## HOMOLOGATIONS

Match n°53975969 CHAMBERY SPORT 73 / C.A MAURIENNE, Séniors D2 du 2 mai 2026.

Résultat acquis sur le terrain,

Résultat à homologuer :

**CHAMBERY SPORT 73** : 2 buts, 3 pts

**CA MAURIENNE** : 1 but, 0 pt

## MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES

Commission Appel Règlementaire, dossier soumis LAuRAFoot

Match N° 53976697 du 23 mars 2026 U.S.C AIGUEBELLE 1/ E.S. TARENTOISE 2

Commission Appel disciplinaire :

CA MAURIENNE 2 - COGNIN SP 2 – séniors D4B du 26 avril 2026





Appel du Club de COGNIN SP contre la décision de la commission de discipline.

Commission Règlement : dossier Transmis Discipline

Match n° 53975513 D4A du 31/05/2026 AIX FC 3/F.C SUD LAC

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

	<p><b>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL</b> <b>SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</b> UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	
		

## COMMISSION PEF

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Membres : Damien BILLIET, Edouard FROGER, Alain CAREGLIO, Christelle LEVASSEUR



**Mercredi 17 juin 2026**

# “FAITES” DU PEF

**A LAISSAUD**  
STADE DES MARAIS  
TERRAIN HONNEUR ET ANNEXE

**100 ENFANTS ATTENDUS**  
5 VS 5  
ROUE DU PEF  
ATELIERS EDUCATIFS

**12 CLUBS PRESENTS**  
VALORISATION DES ENGAGEMENTS  
DOTATION TEXTILE

ENGAGEMENT CITOYEN  
ENVIRONNEMENT  
FAIR-PLAY  
SANTÉ  
CULTURE FOOT  
RÈGLES DU JEU ET ARBITRAGE

**14 ANS**  
FFF  
11 ANS D'ÉDUCATION PAR LE FOOTBALL  
PEF





## COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

**U20** Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 8 juin 2026

### COURRIER

**Reçu** : Prévission d'engagement  
ENT VAL D'HYERES – JS CHAMBERIENNE – FC CHAMBOTTE (par téléphone)

**Reçu** : Accord pour monter en ligue US LA RAVOIRE U20 en R2

**ES TARENTOISE** : N'engage pas d'équipe U20.

### CHAMPIONNAT

**Classement** sous réserve des procédures en cours.

### NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe U20 pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat U20 DISTRICT « ceci ne sera pas un engagement définitif »

Merci de nous informer au plus tôt.

**Reçu** Prévission d'engagement  
ENT VAL D'HYERES – JS CHAMBERIENNE – FC CHAMBOTTE – ST BALDOPH – GRPT LA SAVOYARDE





**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 8 juin 2026

## NOTE AUX CLUBS D1 POUR LA MONTEE EN LIGUE

Suite au contact téléphonique de la commission celle-ci vous demande de confirmer votre accord pour l'accession en LIGUE qui doit nous parvenir au DISTRICT pour le lundi 08 MAI 2026. Merci pour votre compréhension.

**F.C. MERCURY** : Confirme une équipe U/15. D.1. Monte en U/16. R.2. LIGUE.

**U.S. LA RAVOIRE** : Confirme une équipe U/15 monte en U/15. R.2. LIGUE.

La commission U/15. Vous souhaite un bel été pour vos vacances et espère vous retrouver la saison prochaine.

**U13** Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 8 juin 2026

## INFO AUX CLUBS

La saison s'achève avec cette dernière journée de championnat. Le bilan de cette fin de saison est mitigé. Sur le plan sportif, un nombre trop important de forfaits et de matchs non joués a été constaté, nuisant au bon déroulement des compétitions.

Sur le plan administratif, plusieurs manquements ont également été relevés : absence de réalisation de la FMI, non-transmission des feuilles de match en remplacement lorsque cela était nécessaire, ainsi qu'un manque de réactivité de certains clubs face aux demandes de modification de rencontres effectuées via Foot-clubs.

Concernant la FMI, il est rappelé que celle-ci doit être réalisée même en cas de forfait du club visiteur. En effet, conformément au règlement, lorsque l'équipe adverse est déclarée forfait, la FMI doit être établie en cochant l'équipe concernée afin de permettre le traitement administratif correct de la rencontre.

Cette dernière journée s'est achevée dans le chaos, trop de match non joué, trop de forfaits. J'ai espoir que vous regardiez le calendrier sportif de 2026/2027 avant de vous inscrire à des tournois ou autres.

Nous vous souhaitons une belle inter-saison et de bonne vacances certainement bien mérité.

**L'ensemble de la catégorie U13.  
Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

**Utilisation de la FMI est obligatoire**



# Foot SAVOIE



PV N° 772 du 10 juin 2026

**U9** Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 8<sup>r</sup> juin 2026

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PLATEAU DE LA JOURNÉE DU SAMEDI 30 MAI 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 15 JUIN 2026.

CA YENNOIS  
AS BARBERAZ  
GROUPEMENT JEUNES US CHAMBERY COGNIN

LES CLUBS CI-DESSOUS SERONT AMENDÉS DE 35 €, SI LEUR FEUILLE DE PRESENCE DE LA JOURNÉE DU 30 MAI 2026 NE SONT PAS PARVENUE AVANT LE LUNDI 15 JUIN 2026.

FC BAUGES  
AS BARBERAZ  
US LA RAVOIRE  
FC LA ROCHETTE  
GROUPEMENT JEUNES US CHAMBERY COGNIN  
US GRIGNON  
USC AIGUEBELLE  
FC VILLARGONDRAN  
AS MONT JOVET BOZEL  
ENT S DE TARENTOISE

**METTRE VOS FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCE SUR LES DEUX SECTEURS, DEBROUILLES ET DEBUTANTS.**



**U7 Édouard FROGER 06 10 56 18 18**

### Réunion du Lundi 8 juin 2026

Responsable : Edouard FROGER (06.10.56.18.18)

Membre : Bernard BERTHET

### BILAN JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS 2026

Cette édition 2026 a rassemblé 46 équipes cette saison (environ 50% des équipes engagées).

Une quinzaine d'équipes de plus que la saison dernière (seulement 32 équipes) ...

L'UO ALBERTVILLE (club support de l'évènement) avait tout mis en œuvre pour que cette journée soit une réussite.

La mise à disposition du terrain Olympique a apporté une vraie plus-value et une belle grandeur à cette journée. La JND a été organisée sur 2 créneaux (30 équipes le matin ; 16 équipes l'après-midi).

#### **Quelques chiffres :**

- 24 clubs représentés
- 46 équipes (26 N1 & 20 N2)
- 8 terrains tracés avec cages FFF
- 6 rencontres de 8' par équipe
- 215 jeunes dont 12 féminines

#### **Remerciements :**

- au club de l'**UO ALBERTVILLE** pour la très bonne organisation de la journée (Rouchdi HAMDIA, Alain BARREAU, Frédéric BAUDIN, Océane ROSIAN et toute l'équipe dirigeante et les éducateurs présents)
- à la ville d'**ALBERTVILLE** et au service technique pour la mise à disposition des infrastructures (représentée par MM. Jean-Pierre JARRE et Louis MARINI, élus municipaux qui ont pris le temps d'observer les jeunes en action)
- au **CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, pour la qualité de notre partenariat historique (représenté par Mme Caroline CHAMBIOT-CLERC (responsable d'agence à Albertville Chiriac) et Sofiane SEYAH (responsable d'agence à Albertville Gambetta).
- aux **Elus du District de Savoie de Football** : Martine LECHALARD et Sophie LEFEVRE (membres du Comité Directeur).
- aux **membres de la Commission Technique 73** (Julien TRANCHANT, Damien BILLIET, Jimmy JUGLARET, Abdelhouahab BOUHABILA)
- à Bernard BERTHET (membre de la Commission des Jeunes)

#### **Clubs présents :**

AS UGINE (2 équipes), AS MONTCEL (2), FCHT (3), US GRIGNON (2), CHAMBERY SF (4), AIX FC (1), AS HAUTE COMBE SAVOIE (2), FC CHAMBOTTE (4), G.A.P.S. (3), ST PIERRE SPORT FOOTBALL (3), MARTHOD SPORT (2), USGM LA BÂTHIE (1), UO ALBERTVILLE (1), US CHARTREUSE GUIERS (2), AS BOZEL (1), ES DRUMETTAZ MOUXY (1), FC MERCURY (3), ES TARENTOISE (3), GJ LA SAVOYARDE (1), US LA RAVOIRE (1), FC NIVOLET (1), ENTENTE VAL D'HYERES (1), AS BARBERAZ (1)

#### **Clubs non représentés :**

US MOTTERAINE, JS CHAMBERY, USC AIGUEBELLE, AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC, AS NOVALAISE, EF CHAUTAGNE, CHALLES SF, CHAMBERY SPORT 73, GJUS CHAMBERY COGNIN, FC SUD LAC, FC LA ROCHETTE, ES LE BOURGET DU LAC, CA YENNE, FC ST BALDOPH, COEUR DE SAVOIE DE FOOTBALL, FC VILLARGONDRAN, US MODANE, US ST REMY DE MAURIENNE



---

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

---

### Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr) avec copie à [efroger@savoie.fff.fr](mailto:efroger@savoie.fff.fr)

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

### F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

### Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

**Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €**

**Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €**

**Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.**

**Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).**

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>



## COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du lundi 8 juin 2026

### CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.  
POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01  
[Carretero.c70@gmail.com](mailto:Carretero.c70@gmail.com)

**POULE BASSE** SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.

Dernière rencontre de championnat

CHAMPIONNAT TERMINE  
CBF 74 TERMINE 1 IER DE POULE

#### **POULE HAUTE**

VOIR CALENDRE SUR DISTRICT 38





## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du lundi 8 juin 2026

Présents : Patrick JANET, Jérôme SPADA.

Excusée : Ghislaine RAYNAL

## VAINQUEURS FINALES COUPES DE SAVOIE

Coupe FEMININES « Trophée 73 à 8 »

**DOMESSIN US**

Coupe RAFFIN

**LAISSAUD FC**

Coupe CORTADE

**USC AIGUEBELLE**

Coupe U18F à 11

**AIX FC**

La commission des Coupes remercie le club ENT VAL D'HYERES pour l'accueil et l'organisation des finales séniors féminines et masculines

## ORGANISATION DES FINALES

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 le samedi 13 juin 2026 :

**AS BARBERAZ**

**Les clubs tirés RECEVANT devront prendre leur tablette pour la FMI**

### **U20 TRIQUET A 13H00**

ENT S DRUMETTAZ MOUXY

vs

US DOMESSIN

### **U17 TRONCY A 18H00**

CHAMBERY SAVOIE FOOT

vs

GAPS

### **U15 PILLET A 15H30**

FC MERCURY

vs

GRPT LA SAVOYARDE

### **U15 A 8 A 11H00**

FC BAUGES

vs

AS BOZEL



## FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du lundi 8 juin 2026

## CHAMPIONNAT

Classement sous réserve des procédures en cours

## NOTES AUX CLUBS

Afin de préparer la saison 2026/2027 la commission vous demande d'envoyer un mail au district pour confirmer si vous souhaitez engager une équipe féminine à huit pour étudier la possibilité de faire une poule en championnat « féminin seniors ». Ceci ne sera pas un engagement définitif »

Merci de nous informer au plus tôt.

LE MATCH LA-ROCHETTE / JS-CHAMBERY a été mis en commission





## COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 8 juin 2026

### CARTON BLEU

#### CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2025-2026

Les championnats se terminent.



**CARTON BLEU.**

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire  
Pour les Séniors Masculin, Séniors Féminines et U20 tenir compte de toute la saison.  
Pour les U17 et U15, tenir compte de la phase printemps.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/simple/divers-documents-a-telecharger/feuille-carton-bleu-25-26-2/>

#### **CONSIGNES :**

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard le donner à l'assemblée générale de fin de saison.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne pourront pas prétendre à dotation, mais doivent quand même compléter le formulaire pour les autres clubs.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

**M. MOREL-BIRON Francis** au 07.68.57.28.64



## COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 8 juin 2026

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76, M. Francis MOREL-BIRON, M. Jean Marc GUICHARD

### RÉSERVE D'AVANT MATCH

**Dossier n° 44 :**

Match n° 53975513- AIX FC 3 à FC SUD LAC 2 Séniors D4 Poule A du 31mai 2026.

### DÉCISIONS

**Dossier n° 44 :**

Match n° 53975513- AIX FC 3 à FC SUD LAC 2 Séniors D4 Poule A du 31mai 2026.

**Dossier transmis à la commission de discipline**





## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

**RESPECTONS NOS ARBITRES**  
*Sans arbitre pas de match*

Réunion du Lundi 8 juin 2026

### La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Evan BONTRON, Remi LEFEBVRE, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA),

Excusés : Mrs Luc ALIX, Jacky MESTACH,

### COURRIERS, MAILS

#### Mail, Courrier Arbitre

-M. Moustapha MBACKE (MONTMELIAN), feuille de frais de match non-joué du 27/05/26, en U15 D2

-M. Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), feuille de frais de match du 30/05/26, en U17 D1

#### Mail, Courrier Dossier Arbitre 2026/27 :

-M. Aissa BEKSAS (CSF)

-M. Alphonse LOMBARD (CŒUR DE SAVOIE)

-M. Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS)

-M. Abdelhafid MEGUIRECHE (indépendant)

### RESULTATS EVOLUTION ARBITRES – SAISON 2025/2026



Les membres de la Commission des Arbitres, son Président  
Se félicitent des résultats obtenus sur l'évolution des arbitres nommés en catégorie supérieure de notre  
District de SAVOIE.

A savoir :

**M. Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE), accession au titre d'Arbitre Jeune de la Fédération**

**M. Remi LEVEVRE (HAUTE COMBE DE SAVOIE), accession au titre d'Arbitre Ligue R3**

**M. Baris TAYLAN (COGNIN SPORTS), accession au titre d'Arbitre Ligue R3 (théorie)**

**M. Moustapha MBACKE (MONTMELIAN), accession au titre d'Arbitre Jeune Ligue (théorie)**

*Félicitations, Bonne saison à venir pour eux.*

*Sans oublier les candidats non retenus à cette session d'examen Ligue,*



*ils auront la possibilité à se représenter la saison prochaine,  
Encore plus motivés.*

**Un grand merci à l'équipe de formateurs pour le travail accompli et les résultats obtenus :  
Mrs Evan BONTRON, Rémi LEVEBVRE,  
Aidé de M. Hugo POINTET**

**REGROUPEMENT des ARBITRES de DEBUT de SAISON 2026 / 2027**



A noter :

L'Assemblée Générale des Arbitres  
Aura lieu le **samedi 05 septembre 2026**  
Sur le complexe sportif et la salle Polyvalente de **CHIGNIN**  
L'heure du RDV : **8H30 impératif**  
Pour le test physique  
Suivi de l'Assemblée Générale des Arbitres

**RENOUVELLEMENT DOSSIER LICENCE ARBITRE - SAISON 2026 / 2027**



**À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES CLUBS**

*La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres et les clubs que **le dossier de renouvellement de la licence arbitre** pour la saison 2026/2027 vous sont adressés par courrier.*

**Faites vos démarches administratives au plus vite**

**Rappel sur le dossier médical :**

**Pour les arbitres âgés de moins de 18 ans (au 1er juillet 2026)**



Vous devez remplir le questionnaire ci-dessous et le renvoyer dûment rempli avec l'ensemble des documents demandés pour votre dossier de renouvellement de licence.

- [DMA Questionnaire mineur 2026-2027 \(moins de 18 ans\)](#)

Si vous répondez « OUI » à au moins une des questions du questionnaire santé, vous devrez passer une visite médicale afin de remplir le

- [DMA et Notice examen 2026/27](#)

### **L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un jeune arbitre District**

Nous vous rappelons que si le questionnaire n'est pas correctement complété, votre dossier sera renvoyé.

#### **Pour les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans (au 1er juillet 2026)**

Les arbitres âgés de 18 ans à 34 ans sont soumis à la même procédure que les joueurs majeurs concernant l'examen médical (dossier médical arbitre « DMA » tous les 3 ans et questionnaire pour les deux autres années).

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux « QS-SPORT » **DMA – QS – QS – DMA**

- [DMA Questionnaire majeur 2026-2027 \(18 à 34 ans\)](#)

Sinon, si au moins une réponse « OUI », vous devrez fournir un DMA

L'échographie cardiaque est toujours **obligatoire**. Les arbitres officiels qui ne l'ont pas encore faite devront la joindre au dossier médical.

### **L'EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE n'est pas obligatoire pour un arbitre Séniors District**

#### **Pour les arbitres âgés de 35 ans et plus (au 1er juillet 2026)**

Vous devez remplir un dossier médical arbitre [dma-unique-l-d-notice-exam-26](#) et faire un ECG de repos + une Epreuve d'effort à visée cardiologique.

L'échographie cardiaque doit être réalisée au moins une fois dans sa vie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez réaliser cet examen pour valider votre dossier médical. Sans la réalisation de votre échographie cardiaque, votre dossier ne pourra pas être validé et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

**Rappel** : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de ligue

**Quelques conseils pour remplir votre dossier médical :**

Merci de veiller à remplir uniquement les informations vous concernant.

Exemple : Si vous avez seulement le dossier médical à compléter, merci de ne pas nous renvoyer le questionnaire santé.

Soyez vigilant à ne pas confondre les questionnaires de santé : il en existe un pour le moins de 18 ans et un pour les 18 à 34 ans.

Une fois le dossier complet, il conviendra de le déposer sous pli confidentiel directement au siège du District ou l'envoyer uniquement par voie postale (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :

**Commission des Arbitres  
District de SAVOIE  
90 rue Henri OREILLER  
73000 CHAMBERY**

Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible, pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations de début de saison.

**Le délai de rigueur est fixé 15 Aout 2026**

**Le dossier médical doit être envoyé par l'arbitre au district alors que la demande de licence est à faire par le club d'appartenance via footclubs.**

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour être désigné.

Pour information, la demande de licence doit être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) **avant le 31 août 2026, délai de rigueur.**

**Important:** une fois la demande de licence saisie sur Footclubs, le dossier médical doit être transmis sous 60 jours, à défaut, la licence est supprimée, laquelle devra être saisie à nouveau, entraînant une nouvelle date d'enregistrement, ce qui peut entraîner la non-comptabilisation de l'arbitre au titre du Statut de l'Arbitrage renouvelant dans son club, après le 31 Août 2026. (R.G FFF Art. 33 statut de l'arbitrage).

## FORMATION FUTSAL - SAISON 2026 / 2027



### À L'ATTENTION DES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage informe les arbitres qu'une préparation Examen Ligue FUTSAL aura lieu prochainement, en début de saison 2026/2027 sur le mois de septembre 2026

Les conditions :

- Etre majeur et âgé de moins de 42 ANS
- Avoir déjà officié en FUTSAL Départemental ou/et Ligue

Il va de soi que les arbitres s'engagent officiellement par courrier/mail pour suivre ce module de préformation FUTSAL.

En attente d'inscription

Le référent de cette formation est : M. Evan BONTRON, coordonnées Tél : 06 40 72 18 72



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

### STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal du 8 juin 2026

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : M. Daniel DESMARIEUX,

Membres représentant les Arbitres : Mr Alphonse LOMBARD,

Membres représentants des Clubs : Mrs Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Yves COLLOMB,

Invité : M. Gérard SOTO (membre de CDA)

Absence : Mrs. Jacky MESTACH, Denis CRESTEE

#### REUNION COMMISSION STATUT ARBITRAGE

**La prochaine réunion du statut d'arbitrage du District de Football de SAVOIE**

**Se déroulera le jeudi 11 Juin 2026 à 18H00**

**Au District de Football de SAVOIE, salle du comité directeur (2ème étage)**

**Motif de la réunion : Bilan de la saison 2025/2026**

#### COURRIERS CLUBS

Dossier 1 : Courrier du Président du club de ST JEAN de MAURIENNE motivé sur son statut d'arbitrage concernant son arbitre M. Salim ABADDAR.

Et sur une demande d'équité sportive sur preuve de la situation du club du FC VILLARGONDRAN.

#### RAPPEL DES TEXTES STATUT ARBITRAGE

#### **Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage**

-Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs

-Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs

-Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs



- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de District : 1 arbitre
- Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

### **PARTIE III – STATUT REGIONAL AGGRAVE DE L'ARBITRAGE**

Le Statut aggravé ne se substitue pas au Statut Fédéral de l'arbitrage, mais le précise où le complète.

Pour être représentatifs au regard du statut de l'arbitrage de la Laura Foot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue Laura Foot et en districts de la Laura Foot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la Laura Foot décrit ci-après.

Les clubs évoluant en seniors libres/futsal masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue Laura Foot et dans les deux premiers niveaux des districts de la Laura Foot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableur sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Le présent Statut de l'arbitrage doit être intégralement appliqué dans tous les districts et la ligue. En cas de litige opposant deux équipes disputant un championnat national le statut fédéral est pris comme base. Tous les cas non prévus par les présents règlements seront tranchés par les commissions compétentes des districts et de la ligue.

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggravé Laura Foot s'appliquent tour à tour et si les obligations au Statut Aggravé Laura Foot sont inférieures en nombre d'arbitres exigé, c'est le Statut Fédéral qui prime en nombre d'arbitres exigé.

**L'âge des arbitres est apprécié au 1er janvier de la saison en cours.**

**Au sens du présent Statut aggravé, il existe cinq types d'arbitre :**

#### **STATUT Laura foot**

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +

Arbitre « FEMININE » + 13 ans

Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans

Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

Arbitre « SENIORS » 21 et +

Arbitre « FEMININES » 13ans et +

Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans

Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +

**Les clubs du District sont concernés par le statut Officiel de la Ligue AURA**

**Nombre d'arbitres :**

#### **Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage**

\*Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**

\*Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**

\*Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre

\*Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation



### A SAVOIR – CLUBS

#### Précision de l'Article 41

#### **Nombre d'Arbitres** (du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

(Lorsqu'un club a présenté des candidats aux formations FIA et qu'ils ont validés le statut d'Arbitrage)

Il en résulte :

**\*COUVERTURE EN N+2**

<b>1 Arbitre formé en 2024/2025 par le club et restant à l'arbitrage</b>	<b>Compte au statut d'Arbitrage pour arbitres sur la saison 2026/2027</b> <b>2</b>
--	--

- Ce règlement n'est valable qu'une seule fois par arbitre formé (norme d'application)**

**(A la demande des clubs concernés) voir votre référent du club via Arbitrage**

#### **RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral**

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

- Championnat National 1 : 400 €

- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €

- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €

- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €

- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €

- Championnat Régional 1 : 180 €

- Championnat Régional 2 : 140 €

- Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 € par arbitre manquant**

- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **60 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.**

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2024.

En juin 2024 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème en vigueur. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

#### **DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT (précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage)**

#### **Début de l'arbitrage- Licencié dans un club**

**DROIT DE MUTATION : 500€**

300€ pour le club formateur

100€ pour le district d'appartenance

100€ pour la Ligue

#### **Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant**

**DROIT DE MUTATION : 300€**

200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

#### **COUVERTURE et DEMISSION (Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage)**



### Démission :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

### Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

### NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger sur la saison est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre stagiaire **ayant obtenu sa licence avant le 31 mars**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

**• Ou avoir répondu à l'ensemble des désignations officielles avec une disponibilité maximale.**

• Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

### FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



### Note aux clubs :

*Si vous avez des questions concernant*

*Le statut d'arbitrage sur le District de Football de SAVOIE*

*La commission du Statut d'Arbitrage se chargera de vous répondre au plus vite.*



## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du lundi 8 juin 2026

**Présents** : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

**Présents non élus** : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Francis MOREL-BIRON

## INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

**Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.**

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

## POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

***Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.***

Le Président de la Commission de Discipline,  
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,  
Pierrette CATANIA

## IMPORTANT

**La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.**

**Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.**

**IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.**



**IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.**

**IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.**

### POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

### POUR INFORMATION

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 8 juin 2026						
Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
08/06/2026	D3	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	D4	Joueur	C.A. YENNOIS	31/05/2026	2 MF dont Auto	01/06/2026
08/06/2026	D4	Joueur	C.A. YENNOIS	31/05/2026	2 MF dont Auto	01/06/2026
08/06/2026	D2	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	U15 D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	D4	Joueur	F.C. ST BALDOPH	10/05/2026	3 MF dont Auto + 1 match par révoc sursis ou IF	11/05/2026
08/06/2026	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026



# Foot SAVOIE



PV N° 772 du 10 juin 2026

08/06/2026	D3	Joueur	F.C. SUD LAC	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	D1	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	31/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	U17 D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENTOISE	30/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	U17 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	30/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	U15 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	31/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	15/06/2026
08/06/2026	U17 D1	Joueur	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	30/05/2026	2 MF dont Auto+1MF par révoc sursis ou IF	31/05/2026
08/06/2026	D1	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	31/05/2026	Auto suffisant	01/06/2026
08/06/2026	U17 D1	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	30/05/2026	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	15/06/2026
08/06/2026	D4	Entraîneur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	10/05/2026	9 matches fermes dont Auto	11/05/2026
08/06/2026	U17 D1	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	30/05/2026	1 Match Ferme par révoc sursis	15/06/2026

## ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives
- Bulletin de réservation repas Assemblée Générale
- Pouvoir - Assemblée Générale
- Liste dotations clubs AG
- Sommes dues au 8 juin 2026
- Lutte contre les violences

